



52-DESSIN DE BÂTIMENT

DESCRIPTION DE CONCOURS 2025

Mise à jour le 9 avril 2025

[www.
olympiades
metiers.
quebec](http://www.olympiadesmetiers.quebec)

 **Compétences
Québec**

1. DESCRIPTION DU CONCOURS

1.1 But de l'épreuve

Évaluer la compétence du participant concernant certaines tâches telles que dessiner des plans, faire des calculs reliés à la pratique du dessin de bâtiment.

1.2 Durée du concours

Douze (12) heures, réparties sur deux (2) jours.

1.3 Nombre de compétiteurs

Le dessin de bâtiment est une compétition d'habileté pour un seul compétiteur.

1.4 Compétences et connaissances pouvant être évaluées

À partir de directives, avec l'aide de données, de références, de plans et de devis d'un bâtiment commercial et/ou résidentiel, les participants pourraient devoir répondre à un questionnaire, faire des calculs, exécuter des dessins à l'ordinateur (Revit® et logiciels de modélisation et de rendus 3D) et des croquis (dessins faits à la main).

Les principaux termes pouvant être abordés :

- L'architecture et/ou;
- La structure (bois, acier, béton) et/ou;
- L'électricité et/ou;
- La mécanique de bâtiment.

1.5 Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

- Plan d'exécution de différents niveaux et élévations
- Coupe longitudinale et transversale
- Élévations
- Coupes de mur et détails de construction
- Dessins pour l'accès universel et les issues
- Aménagement intérieur
- Détermination des quantités
- Lecture de plans
- Rendus architecturaux
- Etc.

2. DOCUMENTS DU CONCOURS

2.1 Documents qui seront fournis en lien avec la compétition et les dates de publications

DOCUMENT	DATE DE PUBLICATION
Aperçu du projet d'épreuve	28 février 2025
Documentation supplémentaire	Distribuer lors des compétitions

3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL ET TENUE VESTIMENTAIRE

3.1 Équipement et matériel fournis par Compétences Québec

- Ameublement;
- Bloc d'alimentation 120 C CA;
- Fichiers PDF des volumes : CNB 2020, Construction à ossature de bois et Guide sur l'accessibilité des bâtiments;
- Bibliothèque de familles Revit®.

3.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents

- Une calculatrice;
- Des crayons;
- Échelles métriques et impériales;
- Micro-ordinateur (portable ou de table) possédant une carte réseau Ethernet, ainsi qu'un ou deux moniteurs au besoin, clavier, souris, câbles d'alimentation et/ou bloc(s) d'alimentation, un port USB fonctionnel et libre une fois tous les périphériques connectés et, au besoin, les câbles servant à effectuer la connexion entre le micro-ordinateur et le moniteur. Sur le micro-ordinateur, les compétiteurs doivent posséder un compte avec les droits d'administrateur et ils sont responsables du bon fonctionnement de leur équipement. D'autres composantes ou périphériques pourraient être demandés. La liste se trouve aussi dans le présent document;
- **Le propriétaire du micro-ordinateur doit détenir légalement tous les droits d'utilisation du système d'exploitation et de tout logiciel utilisé dans le cadre de la compétition;**
- Les compétiteurs doivent aussi veiller à ce que l'appareil soit « déverrouillé » afin que des documents puissent y être sauvegardés ou que des logiciels puissent y être installés sur le disque dur et qu'une assistance technologique puisse être fournie sur place. Cela pourrait nécessiter un accès aux paramètres du BIOS;
- L'accès à Internet sera autorisé uniquement pour accéder et faire fonctionner les logiciels. Aucune autre utilisation/accès à Internet ne sera autorisée;
- Tout équipement apporté doit être bien identifié au nom du compétiteur;
- Câble de sécurité antivol fortement recommandé;
- Chaise ajustable recommandée;
- Pour ceux qui travailleront sur un ordinateur portable, le bloc pour surélever l'ordinateur est suggéré afin d'avoir une bonne posture de travail. Dans ce cas, il sera donc nécessaire d'utiliser un clavier indépendant;
- Le code d'utilisateur avec droits d'administrateur et le mot de passe qui seront utilisés lors de la compétition doivent être transmis par courriel à Compétences Québec au moins sept (7) jours avant le début de la compétition à l'adresse suivante : olympiades@competencesquebec.com;
- Compétences Québec n'est pas responsable de la performance des ordinateurs fournis par les compétiteurs.

MATÉRIEL ET LOGICIEL <u>AUTORISÉS</u>	VERSION	LANGUE
Système d'exploitation	Windows® 10 ou 11	Français ou Anglais
Logiciel(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Produits Autodesk® 2024 ou plus récent: Revit® • Autres logiciels de modélisation et de rendus 3D préapprouvés par l'expert sont permis (Archicad®, SketchUp®, Lumion®, Twinmotion®, Enscape®,...) • Installation de base avec les familles et objets de base des logiciels. • Logiciel de création de fichiers en format PDF (Adobe Reader, CutePDF,...) • Suite Microsoft Office 	Français ou Anglais
Module(s) complémentaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Exportation de maquettes 3D préapprouvées par l'expert 	—
Autre(s) composante(s) et/ou périphérique(s)	—	—
MATÉRIEL ET LOGICIEL <u>INTERDITS</u>	VERSION	LANGUE
Système d'exploitation	Autre que Windows® 10 ou 11	—
Logiciel(s)	Autres que ceux autorisés	—
Module(s) complémentaire(s)	Autres que ceux autorisés	—
AUTRE INFORMATION		
Accès internet durant la compétition	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (sauf pour l'accès aux logiciels)	
Accès à une imprimante durant la compétition	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	

Note

- À la prise en charge des postes de travail (après la cérémonie d'ouverture), le compétiteur devra s'assurer que son matériel informatique fonctionne bien avant de quitter le lieu de compétition;
- Il est interdit d'utiliser une banque de données personnelle (bibliothèque de famille Revit® ou pour d'autres logiciels de modélisation 3D) ainsi que tous autres documents ou fichiers non spécifiés dans ces consignes. Cela inclut les notes de cours et autres ouvrages de référence;
- Aucun matériel de type clé USB ou l'équivalent ne sera autorisé sur le site;
- Autres versions que celles des logiciels autorisés.

3.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents

- Tenue appropriée au métier

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1 Atelier sur la santé et la sécurité

Durant la séance d'orientation, si nécessaire, les concurrents participeront à un atelier sur la sécurité. Compétences Québec s'attend à ce que les compétiteurs travaillent de manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours.

4.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Compétences Québec

- Aucun ÉPI ne sera fourni.

4.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents

- Aucun ÉPI n'est requis.

5. SYSTÈME DE NOTATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

5.1 Composition du jury

Le jury est composé de spécialistes provenant de l'industrie.

5.2 Système de notation

Les épreuves sont notées sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans la description de concours. La grille de notation permet de définir la répartition des points et le résultat final doit être sur 100 points. Le CIS (Competition Information System) est utilisé pour gérer les différents aspects de la notation.

5.3 Méthodes d'évaluation

L'évaluation se divise en deux grandes méthodes : la mesure et le jugement.

Le « jugement » est utilisé pour évaluer la qualité d'un travail et cette évaluation peut varier légèrement selon le point de vue lorsque sont appliqués des critères externes. Ce type d'évaluation doit être fait avec deux ou trois juges simultanément et ils doivent utiliser une échelle de 0 à 3 basée sur les standards de la profession :

- 0 *Inacceptable. N'atteint pas les normes de l'industrie*
- 1 *Acceptable. Atteint les normes de l'industrie*
- 2 *Atteint les normes de l'industrie, les dépasse pour certains aspects*
- 3 *Excellente réalisation par rapport aux normes de l'industrie*

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre la note la plus haute et la plus basse. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

La « mesure » est utilisée pour obtenir une évaluation précise d'un élément ou d'un rendement qui peut et qui doit être mesuré de façon rigoureuse. On y a recours dans les situations où il ne peut y avoir d'ambiguïté. L'aspect à évaluer doit être mesurable, dénombrable, calculable, binaire, indiscutable.

5.4 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

CRITÈRES	POINTAGE
J1 : Croquis de base des coupes de murs types.	5
J1 : Plan de fondation	3
J1 : Plan du rez-de-chaussée	15
J1 : Plan de l'étage	10
J1 : Plan de la toiture	2
J1 : Élévations (principale : 6, gauche : 4, droite : 1, arrière : 2)	13
J1 : Coupe transversale	2.5
J1 : Coupe longitudinale	3.5
J2 : Toilette à accessibilité universelle – A ou B	8
J2 : Plan, coupe et détail de l'escalier – A ou B	6
J2 : Coupe de mur M2 à revêtement léger	8
J2 : Coupe de mur M3 à revêtement de brique	6
J2 : Détails – A1 et A2 ou B1 et B2	8
J2 : Rendu du projet (extérieur : 5, intérieur : 5)	10
TOTAL	100 points

5.5 Procédures en cas de bris d'égalité des notes

Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour l'étape « Plan du Rez-de-chaussée » sera déclarée gagnante.

- Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la plus haute note pour l'étape « Coupe du mur M2 à revêtement léger » sera déclarée gagnante.
- Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour l'étape « Rendu extérieur du projet » sera déclarée gagnante.

5.6 Notation de la santé et sécurité durant le concours

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition.

Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail et il se verra pénalisé. Un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres, pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le site des compétitions est parfois bruyant, les candidats peuvent apporter des bouchons ou un casque d'écoute avec ou sans antibruit;

Prévoir des vêtements adaptés à des températures pouvant varier du chaud au frais;

6.1 Règlement du concours

Se rapporter au Règlement du concours des Olympiades québécoises des métiers et des technologies qui est affiché sur le site : www.olympiadesmetiers.quebec

6.2 Modification du projet d'épreuves aux Olympiades

Par souci de transparence et d'équité, cette épreuve sera la même que celle proposée lors des olympiades en mai. Seuls des précisions ou ajustements nécessaires à la compréhension de tous pourraient être mis à jour avant le début du concours.

Au jour 2 de la compétition, un tirage au sort sera effectué, déterminant ainsi lequel des groupes de dessins A ou B seront à réaliser.

6.3 Divers

- Il sera possible pour le candidat de dîner avec son entraîneur;
- Les retards ne seront pas compensés en temps, ni en explications;
- Les pauses aux toilettes sont à la discrétion des concurrents. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé pour les pauses. Les concurrents doivent aviser un membre du comité de compétition avant quitter la zone de compétition. Les téléphones cellulaires doivent rester dans la zone de compétition;
- Les candidats devront utiliser uniquement le fichier de départ fourni par l'examineur (celui-ci aura un marquage spécial secret). Si un candidat n'utilise pas le bon fichier de départ, il sera automatiquement disqualifié;
- L'utilisation du téléphone cellulaire est interdite. L'écoute de musique peut se faire uniquement si le téléphone est en mode avion, déposé loin du candidat, face contre table et qu'il n'y touche pas. Pour toutes urgences personnelles (enfants, etc., le candidat peut en discuter avec un membre du comité de compétition);
- Les montres intelligentes et autres appareils électroniques du genre sont interdits.
- Les casques de réalité virtuelle / augmentée sont interdits.
- L'utilisation de plate-forme de collaboration (ex. Bluebeam, Navisworks, etc.) est interdite.

7. EXPERT

Nom	Marc Burbridge
Organisme	CSSMB
Courriel	marc.burbridge@cssmb.gouv.qc.ca